

Résumé des actions judiciaires en cours=

vous pouvez aussi lire les informations sur mon Blog Un complot en Bande organisée :
<http://injustice.blog.free.fr> .

La construction de la vérité a été un travail douloureux, de reconnaître que l'on a été trahi, abusé...etc , par la justice et l'administration de son pays . Ma patience a été l'art de se mettre en colère lentement !

Mon cœur a disparu les loups l'ont mangé. Je n'étais pas méchant mais l'on a fait mal à ma famille! +de 15 ans d'instruction, dans le pays des droits de l'Homme ? Le complot en bande organisée que je subis depuis 15 années. **Il y a des vérités judiciaires irréfragables que l'on m'a cachées : quelques pièces que vous pouvez lire dans le blog** : Réquisitoire du Procureur de 1998, Procès-verbal d'interrogatoire de Guy MARIANI 1ere comparution du 4 février 1999 , mise en examen commission Rogatoire du 4 février 1999 , Réquisitoire et ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel en novembre 2009 et dénonciation des complicités de la DGFIP avec Guy MARIANI au Ministre du Budget et journalistes **(Deux agents des impôts mis en examen pour corruption à Marseille et d'autres suivront)** .

Je ne pouvais être poursuivi par la justice , si j'avais eu connaissance de ces informations ! La France est devenue peu à peu un pandémonium et ce n'est pas un euphémisme.

Il s'agit en particulier d'une atteinte systématique aux articles 6 et 10 (en particulier) de la déclaration universelle des droits de l'homme qui peut être qualifiable de crime et de persécution. Le droit à un procès équitable est le seul droit dont dépendent l'ensemble des autres libertés fondamentales de l'homme. Si celui-ci n'est pas respecté alors la violation des autres droits fondamentaux est possible sans que cela puisse être dénoncé et se sache.

Je dénonce donc l'irrespect des lois française et des droits de l'homme de la justice administrative , commerciale et pénale dans cadre des Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et notamment ses articles 7.1.h. et 15 car Mon histoire est un exemple de corruption et de violation des lois et des droits de l'Homme en France comme vous pourrez le lire sur mon communiqué de presse. Mon droit légitime à un procès équitable n'a pas été respecté, la violation des autres droits fondamentaux est donc constituée.

Guy MARIANI et ses complices ont eu l'habileté et le savoir-faire de tricher en jouant de la fragilité de la justice, pour nuire et atteindre des honnêtes concitoyens comme moi. Ces »Loups Hobbistes « qui agissent à l'encontre des normes fondamentales de la morale et des lois Républicaines doivent être sanctionnés sans complaisance. Mais je vous rassure ces personnages les plus adroits ne sont pas venus à bout de m'assujettir, car « moi » je ne veux qu'être libre et faire respecter le droit républicain.

Dans la vie, il y a des combats qui en valent la peine. "La démocratie, c'est quand la presse dit aussi la vérité."

Ceux qui refusent à d'autres la justice ne la méritent « pas eux-mêmes ». Lire les communiqués de presse explicatif ci-dessous: **Cliquez sur les lignes=**

Communiqué Presse MAJ Armenante Vs Mariani et vs ETAT Français MAJ au 6 mars 2013=

- Communiqué Presse Armenante Vs Mariani 2010

Nous pouvons tous ainsi comprendre pourquoi il est important de défendre la vérité tous les jours. C'est la meilleure occasion de présenter nos intentions, pour nous-mêmes, pour nos amis, pour vous et d'obtenir votre aide.

« Faites ceci en mémoire de ceux qui nous ont donné le pouvoir de dire la vérité ... »

Je demande donc à la FRANCE une juste réparation, conformément à la loi. D'autant que je ne suis en rien responsable de la lenteur de la justice, la plus lente d'Europe. Certains ont eu le culot d'affirmer que mes procédures étaient aléatoires, mais c'est une offense à l'intelligence de certains Magistrats, Mes Amis, Ma Famille et tous ceux qui soutiennent mon action.

Pensez-vous que ces soutiens soient ridicules, Car les plaintes acceptées par la justice et les

preuves irréfragables de mes accusations sont accablantes pour La France et le Tribunal de commerce d'Aix en Provence en particulier ; Ce Tribunal qui a collaboré au pillage de la France par cette attitude condamnable.

Ceux qui m'ont refusé la justice ne la méritent pas eux-mêmes !

La France, les Elus, et Les Magistrats « quand ils le veulent » apportent de la diligence à la rectification des erreurs commises par l'administration de la justice dans les dossiers comme par exemple celle que La France, Les Elus, Les Juges, les Magistrats ont apportée pour réparer l'erreur, commise dans les dossiers Jorge Montes , OUTREAU...etc.

Je sollicite votre soutien légitime pour la rectification des erreurs ou (?) commises par la justice, La DGFIP dans mon dossier. La France aime la justice !

Ma famille et amis regroupés en association de défense de la Famille ARMENANTE (2500 personnes) sont déterminés pour que j'obtienne non seulement justice mais réparation (ils ne supportent plus les manquements au respect de la loi et des droits de l'Homme).

Je vous remercie très sincèrement de votre éventuel soutien quant au suivi de ce dossier, ne doutant pas que vous avez à cœur de demeurer les représentants et , les interlocuteurs privilégiés de Richard ARMENANTE MANDATAIRE DE JUSTICE nommé par la cour d'appel et honnête citoyen. Mais ce qui est vraiment bon, c'est de se battre avec persuasion, embrasser la vie et vivre avec passion perdre avec classe et vaincre en osant, parce que le monde appartient à celui qui ose. La vie c'est beaucoup trop pour être insignifiante.

J'ai donc un sentiment de vengeance qui m'habite, j'essaie de me contenir.

La Justice s'est excusée publiquement le 20 juin 2011 ,

lire article de presse cliquez sur la ligne:

- **Journal TOP ALERTE octobre 2011 n° 19** (dont Article affaire Richard ARMENANTE) .

et Le Témoignage 2011 de M. Frédéric TESSIER, détective privé :

- **Temoignage de frederic TESSIER du 4 novembre 2011**

Je vous prie de trouver les informations utiles à la manifestation de la vérité sur cet article :

Cliquez sur chaque ligne :

- **Mais Les dix questions à se poser ! :**

☐ **Les dix questions a se poser dans le complot en bande organisee contre Richard ARMENANTE au 10 decembre 2010**

RAPPEL : Actions importantes en défense et en dommage et intérêt pour + de 180 millions d'€ que j'ai engagées :

1) Plaintes déposées contre Guy MARIANI et ses complices , et en particulier l'administration (La DGI) , le 7 octobre 1996, le 24 décembre 1999, le 2 novembre 2006, le 7 novembre 2007(Un dossier qualifié d'explosif par mes Avocats , des détournements colossaux) = Les consignations dûment payées

- **A)Appel** Plainte du 24 décembre 1999 c/Guy MARIANI Plainte déposée à Marseille et dépaycée à Aix en 2003 auprès du juge d'instruction Jean Baptiste COLOMBANI Aix en Provence (N° Instruction D99/ 00001 ; et N° du Parquet 98/19912 ;

Audiencement de l'appel Correctionnel 5eme chambre N° 11/05006 du 26 et 27 Septembre 2012 8h30. Info de la mise en examen de Guy MARIANI le 20 et 24 mars 2009. En fait Guy MARIANI a été mis en examen pour des faits très graves, information de l'instruction, depuis le 4 février 1999 mis en examen et en détention 18 mois (cette info a été cachée à Richard ARMENANTE).

Guy MARIANI est renvoyé enfin devant le Tribunal correctionnel par réquisitoire du Procureur Pascal GUINOT du 6 octobre 2009 et ordonnance du juge d'instruction Ange FIORITO du 13 novembre 2009 l'audience s'est déroulée du 20 juin 2011 au 24 juin 2011 8h30 à 18H. Guy MARIANI avait été renvoyé devant le Tribunal correctionnel par réquisitoire du Procureur Pascal GUINOT du 6 octobre 2009 et ordonnance du juge d'instruction Ange FIORITO du 13 novembre 2009.

De plus Guy MARIANI avec la complicité de la Direction des impôts Marseille a détourné des fonds dans des Paradis Fiscaux (Preuves apportées et dénoncées au Ministre du Budget en 2010), de plus Guy MARIANI ne payait pas sa TVA et la DGFIP est resté passive curieusement, Le ministre du Budget a été informé en 2010 ; **mais qu'a fait la justice , Rien?**

Info complémentaire : **Maître Eric WITT et Maître Muriel PIQUET** mes avocats ont aussi saisi le Ministre de la Justice et le Conseil Supérieur de la Magistrature pour tous ces dysfonctionnements très graves et Le Ministre nous a tenu informer par courrier le 6 septembre 2010 et mars 2011 qu'une enquête est en cours sur Aix en Provence. Richard ARMENANTE partie civile n'a jamais été informé du suivi des plaintes pourtant les lois obligeaient les juges. Pas de justice équitable! L'audience de plaidoirie s'est donc tenue du 20 au 22 juin 2011 au Tribunal correctionnel d'Aix en Provence 40 rue Carnot. Rappel important, La Justice s'est excusée publiquement le 20 juin 2011 (témoignage de Frédéric TESSIER sur le sujet) et Le Procureur Pascal GUINOT s'est étonné du manque d'intérêt de la presse face à un escroc un requin comme Guy MARIANI dont les audiences ont duré 5 jours.

le Tribunal correctionnel d'Aix en Pce a donc condamné Monsieur Guy MARIANI à 7ans de prison ferme, pour faux usage de faux , escroqueries, détournements de fonds, abus de confiance et 750.000€ d'amendes , délibéré du 7 septembre 2011 14h lecture faite par La Présidente Dominique JAUBERT , le jugement fait 26 pages. Guy MARIANI a fait appel ainsi que les parties civiles. Audiencement de l'appel Correctionnel 5eme chambre N° 11/05006 du 26 et 27 Septembre 2012 8h30. Guy MARIANI s'est finalement désisté de son appel le 14 septembre 2012 après avoir tenté avec ses amis de ne pas convoquer mes témoins le 26 septembre 2012, lire compte rendu d'audience. Guy MARIANI a donc accepté et reconnu sa condamnation d'escroc notoire...etc . Une victoire à mettre à l'actif de mes actions, malgré toutes les embuches rencontrées, lire analyse du jugement du 26 septembre 2012.

De plus, nous avons appris à l'audience du 26 septembre 2012 que Guy MARIANI a été condamné pénalement en 1985 pour les mêmes faits que les 2 suivantes condamnations et que Guy MARIANI s'est désisté de son appel le 14 septembre 2012 et a donc accepté sa condamnation du 7 septembre 2011, c'est plus fort que d'être condamné , en effet il a admis d'être un voleur, escroc , avoir réalisé des faux-usages de faux , avoir détourné des fonds être dirigeant de société, avoir été condamné en 1985, 2002, 2012 pour les mêmes faits....etc.

Suite à cette gabegie judiciaire j'ai saisi à nouveau , à compter de mai 2012 non seulement Le président de la République Française, La Ministre de la justice mais Le Procureur Général de la cour d'appel pour leur demander une audience , justice , des excuses publiques et des informations, lire les pièces jointes et les droits de l'homme qui ont été bafoués par La France.

- [Courrier aupres President 5eme Ch Appel Olivier COLENO le 30 mai 2012](#)
- [Preuve de depot RAR aupres President 5eme Ch Appel Olivier COLENO le 30 mai 2012](#)
- [Audiencement Cour appel plainte vs Guy MARIANI 5eme Ch n 11 05006 le 26 et 27 septembre 2012](#)
- [Appel 12 septembre 2011 Plainte c MARIANI 98 19912](#)
- [Intervention Tcorrect Aix de R ARMENANTE vs Guy MARIANI du 20 au 24 juin 2011](#)
- [delibere plainte n 98 19912 c Guy MARIANI du 7 septembre 2011 14h](#)
- [New La Provence Aix sept ans de prison pour Guy Mariani 7 septembre 2011](#)
- [Fax recu Cabinet WITT desistement Appel Guy MARIANI 17 septembre 2012](#)
- [Compte rendu audience tribunal correctionnel vs Guy MARIANI du 26 septembre 2012](#)
- [Analyse du jugement du 26 septembre 2012 vs Guy MARIANI](#)
- [De G THURIN au Procureur General Cour Appel JM HUET 22 novembre 2012](#)
- [Droits de l'Homme](#)

- ❑ [Le Procureur General Cour Appel JM HUET 22 novembre 2012](#)
- ❑ [Le Procureur General Cour Appel JM HUET 26 novembre 2012](#)
- ❑ [Avocat LRAR 28 11 12 à M. Le PG pour condamnation 1985 MARIANI et témoignages](#)
- ❑ [Courrier a Mme la Ministre de la Justice Christiane TAUBIRA 15 octobre 2012](#)
- ❑ [Supplique à Mme Christiane TAUBIRA Minisre de La justice le 14 Novembre 2012](#)
- ❑ [Courrier a La Ministre de la Justice Christiane TAUBIRA 19 novembre 2012](#)
- ❑ [Ministre de la justice Christiane TAUBIRA 3 décembre 2012](#)
- ❑ [Le President de la Republique Francois HOLLANDE 19 novembre 2012](#)
- ❑ [Courriel adressé au Président de La République le 20 novembre 2012](#)
- ❑ [Le President de la Republique Francois HOLLANDE 3 décembre 2012](#)

2) Appel Recours indemnitaire vs ETAT du 27 novembre 2008 adressé au Ministre de la Justice Mme Rachida DATI de 90 millions d'€, + Recours devant le TGI MARSEILLE c/ LA France au 22 avril 2009. Affaire suivie par Madame Marie-Aleth TRAPET, Recours contre l'état de Richard ARMENANTE de 90 millions d'€, Le Chef du Département du Statut de la Déontologie et des Affaires Générales, Direction des services Judiciaires ; Sous-Direction des Ressources Humaines de la Magistrature Département du Statut de la Déontologie et des Affaires Générales-A3- Section du statut de la Déontologie et du contentieux des Services Judiciaires, Dossier suivi par Annick Meugé (Référence : A3/ CX/ 08-1011/ AM/ARMENANTE Richard /AR).

COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE 1re Chambre B ARRÊT AU FOND DU 29 JANVIER 2015, FG, N°2015/44, Rôle N° 13/23126 **Décision déferée à la Cour** : Jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 06 Janvier 2011 enregistré au répertoire général sous le n° 09/6412 = **Je fais donc suite à cet arrêt défavorable de la cour d'appel d'Aix en Provence du 29 janvier 2015 dans le recours indemnitaire vs ETAT Français pour le préjudice subi** depuis + 15 ans par les dysfonctionnements de son administration judiciaire, jugement inique, déni de justice, forfaitures, action dilatoires».

Le point le plus important est le fait que Guy MARIANI ne pouvait pas être nommé administrateur judiciaire avec tous les pouvoirs à la vue de son passé judiciaire. Devant les fait, les preuves, les arguments de la cour d'appel sont sans valeur me semble-t-il

C'est pour ces raisons que j'ai décidé d'ester en justice à nouveau par un pourvoi en cassation et je suis d'accord avec Mes conseils quand ils qualifient cette décision de péremptoire, la Cour a estimé que l'Etat n'avait commis aucune faute ??????...

A la lecture de l'Arrêt, mes Conseils et moi-même, comprenons que les Magistrats n'ont pas voulu décider et assumer toutes leurs responsabilités. D'autres part le parlement Européen lui a compris ce que m'a fait subir la justice française comme expliquée dans mon Communiqué de presse MAJ. En effet le Parlement Européen, suite à ma plainte, a diligenté une enquête en 2013, donnant du crédit non seulement à mes informations mais mon combat pour faire éclater la vérité. **Je pensais que la Cour de Cassation ne pourrait pas accepter ce jugement inique, un déni de justice, une forfaiture, mais malgré que le représentant de l'ETAT s'en remettait à la décision des juges ceux-ci ont rejeté mon pourvoi estimant que la justice n'avait fait aucune erreur. Pour croire en la justice il faut beaucoup d'humour en France. J'envisage de déposer une requête devant la CEDH, mais compte tenu que 30 % des magistrats Européens sont français je me pose vraiment la question=**

- [inscription de faux au 19 mai 2011 Mtre PIQUET et WITT](#)
- [Courrier de l'avoué appel recours c ETAT faux écriture 15 juin 2011](#)
- [1 ere Conclusions cour d appel recours contre état 31 mars 2011](#)

3) Plainte pétition auprès du parlement Européen contre la France en 2013 = Seul Le Parlement Européen a compris et a instruit une enquête donnant du crédit non seulement à mes informations mais mon combat pour faire éclater la vérité" " Références: **Plainte Pétition n° 1062/2013"**.

4) Appel dossier devant le TGI ARMENANTE c/ Guy MARIANI et Assurance COVEA RISKS , Demande indemnitaire de 75 millions d'€:

La condamnation de Guy Mariani pour délit d'escroquerie, abus de confiance avec complicité, ...etc, ayant été obtenue, il faut donc que la justice française indemnise Richard ARMENANTE, en condamnant MARIANI et son assurance COVEA-RISK ; **Préjudice total 75 millions d'€ . Audience Plaidoirie : l'incident** concernant l'affaire référencée ci-dessus a été fixé au : **16 Décembre 2014 - 09 H 15 devant la 1re Chambre A (Palais Verdun - 2e étage - Salle D) . Délibéré le 20 janvier 2015 . Cette audience d'incident a annulé l'audience au fond du 28 octobre 2014** devant la 1ere Chambre A (salle A) de la cour d'appel d'Aix en Provence palais de Verdun à l'Audience collégiale. Il faut aussi noter que Guy MARIANI et COVEA RISK ont fait des appels incidents (manœuvre dilatoire), qui avait déclaré irrecevables nos conclusions du 25 juin 2012 . j'ai dû faire un pourvoi en cassation, la cour a décidé que ce pourvoi ne pouvait être accepté qu'à la condition de juger le fond . Le 5 septembre 2016 l'audience d'appel s'est tenue le délibéré rendu le 11 octobre 2016 m'est défavorable, j'ai donc ester en justice devant la cour de cassation , un pourvoi est en cour.

En effet je n'ai rien obtenu étonnamment, justice ne m'a pas été rendue. La justice qui a commis des fautes graves est complice de Guy Mariani et cherche à me ruiner et m'acculer au suicide. **Il est vrai aussi qu'il n'y avait pas les dernières conclusions suite à » des erreurs « de mes conseils, et ce malgré la loi sur le contradictoire .Mais en fait c'est un arrêt inique, un déni de justice et une véritable forfaiture. De plus cet Arrêt rendu le 11 octobre 2016 est digne d'une blague de Coluche ,car MARIANI a été condamné au pénal à de la prison ferme plusieurs fois depuis 1970 et dans mon affaire à 7 années fermes , il a volé pendant quarante année années , il a pillé les entreprises , il a détourné des dizaines de millions d'€ sur dans des paradis fiscaux ...etc , lire en PJ revue de presse édifiante de Guy MARIANI à nouveau pour rappel .** Richard ARMENANTE qui est condamné à le payer 3000 € ? Ah Ah Ah Ah il faut avoir beaucoup d'humour en France pour croire en la justice... **J'espère que ce pourvoi en cassation permettra que justice me soit enfin rendue =**

- [Conclusions Appel Richard ARMENANTE vs COVEA RISK et GM au 26 juin 2012](#)

5) Recours en révision jugement correctionnel vs Richard ARMENANTE de 2002.

Ce dossier doit être déposé prochainement devant la Cour de Cassation, avec un peu de retard, suite à des attentes d'informations judiciaires.

6) CSM Conseil supérieur de La Magistrature

La Ministre et le CSM ont été saisie par Mtre WITT, sur la disparition du PV d'audition dans lequel le Juge s'était engagé à faire des poursuites complémentaires et des saisies sur les actifs de Guy MARIANI. Une faute à intégrer dans le recours c/ETAT. **La Ministre a répondu favorablement le 6 septembre 2010 une enquête est diligentée à la cour d'appel d'Aix en Pce. Une relance a été faite par Mtre WITT le 28 novembre 2010. J'ai relancé la Ministre à ce sujet aussi.**

Rappel sur la disparition du PV d'audition dans lequel le Juge Jean Baptiste COLOMBANI s'était engagé le 4 février 2008 à des poursuites complémentaires et des saisies sur les actifs de Guy MARIANI, ainsi que de rendre justice à Richard ARMENANTE en présence de l'Avocat de Richard ARMENANTE Mtre Frank ROMANO=

- . [Conseil Superieur Magistrature saisie en Juillet 2010](#)

- [Courrier a Mme la Ministre de la Justice Christiane TAUBIRA 15 octobre 2012](#)

-7) EN ATTENTE : La CEDH 2009 n° 22969/09.

Par courrier du 22 mai 2009 la CEDH a écrit à Mtre WITT pour l'informer que la CEDH joignait ces informations (n°22969/09) au dossier n° 14326/08. Le 2 juin 2009 la CEDH écrivait à Mtre Eric WITT qu'elle classait notre requête car nous n'avions pas épuisé toutes les possibilités à la vue du dossier en France. Le 31 août 2009, la CEDH écrivait à Mtre Eric WITT pour l'informer qu'il activait à nouveau le dossier n° 22969/09. Relance suivant résultat du recours c/ETAT.

Il est à noter dans les audiences et conclusions à venir de rappeler le classement Européen très médiocre de La Justice Française 37 sur 43 derrière l'AZERBADJIAN et l'ARMENIE .